



Obstruction de la succession de ma mere

Par **vitou**, le **18/03/2015** à **09:59**

si mon beau père décède étant donné qu'il fait obstruction aux droits de succession de ma mère que devient ceux ci si il décède étant chez le notaire bloqué aurais je toujours la succession de ma mère merci

Par **youris**, le **18/03/2015** à **14:49**

Bjr,
il faudrait connaître les arguments de votre beau-père pour faire obstruction à la succession de votre mère qui a peut être fait une donation ou un testament en faveur de son mari sachant qu'il est héritier du quart en pleine propriété de son épouse.
cdt